



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Comment prévenir des mouvements migratoires que la France ne peut assumer ?

Question écrite n° 4030

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la potentielle survenue de mouvements migratoires de la population algérienne vers la France. La situation de blocage politique dans laquelle se trouve l'Algérie engendre un désintéressement des questions politiques de la part de la population nationale. L'éventualité de l'exercice d'un cinquième mandat de la part du président Abdelaziz Bouteflika semble laisser poindre la menace d'une crise politique ; comme le souligne Yahia Zoubir, directeur de recherche en géopolitique à la Kedge Business school (voir *La Croix*, 24 novembre 2017), le « régime est tétanisé à l'idée d'un changement ». Le chercheur semble indiquer que le gouvernement en place menace, en cas d'éviction de ses dirigeants, d'installer une crise politique sur le territoire algérien. « Le pouvoir exploite la guerre civile des années 1990 pour s'ériger en garant de la stabilité et sur le thème « si nous partons, le pays deviendra comme la Syrie ou la Libye » », indique-t-il à cet égard. S'il n'est pas du ressort de la France de s'insinuer dans la vie politique de l'Algérie, il convient de s'interroger sur les conséquences que celle-ci peut importer sur le territoire français. L'exemple libyen ne doit en aucun cas se répéter. Dans l'éventualité d'une crise politique algérienne, les mouvements de population qui en découleraient pourraient encourager un flux migratoire algérien sur le territoire français, que la France ne peut en aucun cas recevoir en regard de l'intensité des derniers mouvements migratoires. Elle lui demande quelles dispositions il a prévu pour prévenir de telles perspectives.

Texte de la réponse

Le Président de la République s'est rendu en Algérie le 6 décembre dernier. Il a été reçu par les autorités et par la population en ami et il a placé cette visite sous le signe d'une relation de partenariat mutuel qui donne des perspectives à leurs jeunes et au service de la modernisation de leurs économies. Il a déclaré à cet égard : "Je veux que la jeunesse algérienne puisse avoir les meilleures formations ici en Algérie. Et que son destin ne soit pas d'aller les suivre en France." La coopération éducative, universitaire et culturelle donne ainsi la priorité à l'employabilité de la jeunesse en Algérie. C'est cette logique qui a prévalu lors de la relance récente de l'École supérieure algérienne des Affaires, créée en 2003, du déploiement en Algérie, depuis 2014, de sept Instituts supérieurs de technologies avancées (ISTA), sur le modèle des IUT français, ou encore de la création de centres d'excellence dans les métiers de l'électricité, de l'énergie et bientôt, de l'automobile. Le Président de la République a souhaité approfondir cette voie le 6 décembre dernier en proposant notamment la création d'une grande école du numérique à Alger, sur le modèle de "l'école 42" à Paris. L'objectif de la France en la matière est de faciliter et de simplifier la mobilité de ceux qui sont au cœur des échanges entre les deux pays (les responsables politiques, administratifs et sécuritaires, les hommes et femmes d'affaires, le monde journalistique, culturel, associatif, et l'ensemble des intellectuels...) tout en renforçant la lutte contre les filières de migration irrégulière. L'approfondissement des actions de coopération avec l'Algérie, voulu par le Président de la République s'inscrit dans un objectif commun de prospérité et de stabilité. Le quatrième Comité intergouvernemental de haut niveau, qui s'est tenu à Paris le 7 décembre dernier a permis d'engager la mise en œuvre de ce programme ambitieux, à la hauteur du partenariat avec l'Algérie et de ses enjeux.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4030

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2017](#), page 6492

Réponse publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1695